

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 6 mars 2009 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Jean François Bertin, Claude Crance, Céline Gayet, Michel Hummel, Jean-Paul Maujean, Daniel Moine, Dominique Rieffel, Jean-Luc Royer, Marie Jo Vergon Trivaudey

Absents : Alain Roset, Philippe Tisserand

Alain Roset donne procuration à Colette Henriet

Philippe Tisserand donne procuration à Michel Hummel

Secrétaire de séance : Colette Henriet

Informations

* La commune d'Emagny

La commune d'Emagny informe les communes limitrophes de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur le territoire communal d'Emagny selon les procédures du code de l'urbanisme, les documents sont consultables en mairie d'Emagny.

* Monument historique

Suite à la proposition du nouveau périmètre de protection pour le calvaire, la Préfecture doit nommer un commissaire enquêteur avec enquête publique en mairie de Chauenne.

* Commission Départementale d'aménagement foncier

Les réclamations ont été examinées lors de la réunion du 29 octobre 2008. Un programme de travaux connexes a été établi par la commission, une partie de ce programme sera financée par Réseau de France de France et le Conseil Général du Doubs et le reliquat sera à la charge de la commune et l'Association Foncière.

* C.C.A.S.

En s'engageant auprès de l'association Cultures du Cœur, le CCAS veut favoriser l'accès au plus grand nombre de Chauennois aux événements culturels et sportifs de la région. Partant du principe que l'accès à la culture favorise la lutte contre l'exclusion, le CCAS adressera un courrier aux familles enfants et adultes en situation de précarité et leur proposera les sorties possibles (cinéma, théâtre, cirque, musée ...).

*** Marché du bois**

La vente de bois qui devait avoir lieu à Rougemont le 25 février est reportée au 12 mars 2009. Le coût du chêne a baissé de 20 % depuis cet automne.

Le garde demande aux usagers d'être plus vigilants sur l'enlèvement des portions de bois en forêt notamment en période humide.

De nouvelles conditions d'intervention seront à soumettre et figureront sur la feuille d'affouage.

*** Chantier Bascule Tilleuls**

Les travaux rue de la Bascule et des Tilleuls suivi par le cabinet André maître d'œuvre n'ont toujours pas été réceptionnés suite à des problèmes au sein de la société SBM. L'entreprise Climent doit établir un cahier des charges des travaux qui restent à reprendre (borne incendie, reprise de branchements...) et réaliser ces travaux. Le coût sera à la charge de la société SBM.

*** S.I.V.O.M.**

Céline Gayet nous présente le budget SIVOM avec la participation des communes, la fréquentation au CLSH est en baisse pour les vacances de février.

*** Halte Garderie**

La fréquentation de la halte garderie est en baisse 361 h janvier 2009 par rapport à janvier 2008 403 h et 338 h février 2009 par rapport à février 2008 415 h. Au niveau du Conseil Général, il y a une réorientation des crédits, la subvention de 2 000 € pour les équipements dont nous avons bénéficié ne sera mobilisable que tous les 3 ans.

*** Rhyzosphère**

Le chantier est en arrêt depuis le 21 novembre 2008 à cause des intempéries, la date de reprise des travaux est fixée au 16 mars si les conditions météo le permettent

*** Mesures compensatoires rhyzosphère**

L'espace pris par la nouvelle rhyzosphère sur le milieu humide doit faire l'objet de mesures compensatoires.

Le site de l'ancienne lagune qui sera réhabilité a été choisi pour cette opération. La société Simbio doit nous proposer un devis pour l'étude.

Délibérations

*** Indemnités de gardiennage**

L'indemnité de gardiennage de l'église est fixée à 118.02 € pour 2009

Vote pour à l'unanimité.

*** Chantiers Départementaux**

L'entretien du fossé allant du captage à la Lanterne est confié aux Chantiers Départementaux pour un devis de 1 400 euros.

Vote pour à l'unanimité.

*** C.A.F.**

Dans l'attente de la signature de la convention d'objectif et de gestion 2009/2012 entre l'Etat et la branche famille de la sécurité sociale, la CAF ne peut prendre de nouveau engagement. Par conséquent les équipements financés en 2008 sont concernés par cet avenant.

L'agrément accordé à la commune de Chaucenne gestionnaire de la halte garderie « Les Coccinelles » et les prestations afférentes à la gestion sont maintenues jusqu'au 31 décembre 2009.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

Vote pour à l'unanimité.

*** INTERMED**

L'association INTERMED met en œuvre des moyens permettant de favoriser l'accueil, la formation et l'insertion sociale et professionnelle de personnes en recherche d'emploi de notre commune, elle propose une convention de partenariat avec la commune pour répondre à la situation des personnes momentanément privées d'emploi.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention sur une base de 30 heures minimum par an.

Vote pour à l'unanimité.

*** Contrat Amandine Pequignot**

Le conseil Municipal autorise le maire à renouveler le contrat de travail CAE d'Amandine Pequignot employé à la halte garderie et à la mairie pour une durée de 6 mois à raison de 27 heures par semaine.

Vote pour à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF EAU et ASSAINISSEMENT

Une présentation du compte administratif est remis à chaque conseiller, il est expliqué, analysé et discuté

Fonctionnement (résultat cumulé)

Dépenses 64 437.00 €

Recettes 79.283.00 € dont 12615 de subvention pour l'acquisition du terrain rhysophère.

Investissement (résultat cumulé)

Dépenses	721 991.71 €
Recettes	700 077.01 €

Après examen, le maire se retire, les membres du conseil municipal vote le compte de gestion 2008, le compte administratif 2008, constate la conformité des documents.

Le compte administratif après intégration des excédents antérieurs, présente un excédent de fonctionnement cumulé de 22 580.04 € considérant que la section d'investissement a un besoin de financement de 78 489.70 € et vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses 517 250 € en recettes 573 825 € décide d'affecter en réserves d'investissement 21 914.70 € et en section de fonctionnement 665.34 €.

Vote pour à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL

Une présentation du compte administratif est remis à chaque conseiller, il est expliqué, analysé et discuté.

Fonctionnement (résultat cumulé)

Dépenses	202 403.73 €
Recettes	312 747.00 €

Investissement (résultat cumulé)

Dépenses	135 239.32 €
Recettes	102 245.56 €

Après examen, le maire se retire, les membres du conseil municipal vote le compte de gestion 2008, le compte administratif 2008, constate la conformité des documents,

Le compte administratif après intégration des excédents antérieurs, présente un excédent de fonctionnement de 314 095.96 € , **La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 39 724.54 € vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses 6 730.78 € en recettes 0 € décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement en réserves d'investissement 0 € et en section de fonctionnement 314 095.96**

Vote pour à l'unanimité.